

info 107



Bulletin d'informations municipales de Carbonne

Installation du Conseil Municipal des Jeunes



dossier

Politique environnementale et développement durable

n°63 Janvier 2018

www.ville-carbonne.fr



SOMMAIRE

DOSSIER

7-14 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Transition énergétique : les actions menées à Carbonne 7-9
- Mobilité alternative 10-11
- Préservation du cadre de vie 12-14



p. 4-5 GÉNIE URBAIN



p. 20-21 ACTION SOCIALE



p. 16-17 ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

4-5

GÉNIE URBAIN

- Double sens cyclable : la règle en zone 30 !4-5

6

VIE MUNICIPALE

- Changement au conseil municipal 6
- PACS en mairie 6

15

CULTURE

- Rendez-vous culturels 15

15

COMMUNICATION

- Votre site en version « responsive » 15

16-17

ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : l'école de la citoyenneté 16-17

18-19

PERSONNEL MUNICIPAL

- Portraits croisés 18

19

INFO PRATIQUES

- Certificat d'immatriculation en un clic ! 19
- Vignette Crit'Air obligatoire pour circuler à Toulouse 19

20-21

ACTION SOCIALE

- La mutuelle, ou complémentaire santé, communale 20
- Dispositif « Participation citoyenne » 20
- Nouveau à Carbonne : ateliers seniors 21

22-23

VIE ASSOCIATIVE

- Les Gaulois chez les Gallois 22
- Ciné Carbonne sur la toile du net..... 23
- Nouvelles présidences 23
- Expositions à la galerie municipale..... 23
- Les associations s'animent... 23

24

CARBONNE INFO SERVICES

ÉDITORIAL



Jamais, nous n'avions vécu en si peu de temps autant de changements en rapport avec de multiples transitions politiques environnementales et sociétales. Liées aux évolutions économiques, technologiques, démographiques (mondialisation) et aux progrès scientifiques spectaculaires, ces transformations nécessitent pour nous des engagements choisis avec discernement.

Notre commune essaie de relever ces défis et de s'adapter en préservant notre identité dans le respect de nos valeurs républicaines.

Un des paris majeurs des prochaines années est la préservation de notre planète menacée par le réchauffement climatique pour nos enfants et nos petits enfants, un avenir déjà compromis.

La transition énergétique en est une des voies désormais incontournable. Le dossier de ce bulletin municipal détaille les nombreuses actions que nous menons dans tous les domaines où nous pouvons obtenir des réductions de consommation d'énergie : rénovation de l'éclairage public, rénovation d'installation de chauffage, travaux d'amélioration énergétique (isolation, éclairage, audit énergétique des bâtiments).

La recherche de nouvelles énergies est le complément indispensable : la ville de Carbonne a décidé d'utiliser les anciennes gravières pour créer des fermes photovoltaïques. Deux projets : l'un de 3 ha sur une carrière remblayée est en voie d'agrément, l'autre de 10 ha devrait voir le jour et sera un des premiers sites de panneaux photovoltaïques flottants.

Si la ville essaie d'être exemplaire dans ce domaine essentiel pour notre environnement, c'est à chacun d'entre nous d'être éco-responsable en faisant de même à son domicile au niveau des économies d'énergie mais aussi dans ses déplacements par une mobilité alternative et une conduite automobile maîtrisée (respect des vitesses autorisées).

Autre transition cette année : le changement de politique nationale, avec un nouveau gouvernement et une nouvelle assemblée inédite, a entraîné un bouleversement au niveau des orientations politiques.

Cet été, les premières décisions gouvernementales, brutales sans concertation ont concerné les contrats aidés dont un certain nombre ont été supprimés. Pour la ville de Carbonne, le gel et la réduction de 12 contrats aidés impactent des personnels indispensables à la bonne marche de nos écoles.

Les contrats aidés sont des contrats de travail à durée limitée destinés à des jeunes non qualifiés ou des chômeurs de longue durée, ils sont pris en partie en charge par l'Etat. Le conseil municipal a demandé au gouvernement de revoir le nombre de contrats aidés pour assurer la continuité du service public notamment scolaire et péri-scolaire. La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) est également très touchée par ces mesures.

Nous avons dans l'urgence pris les mesures nécessaires pour assurer la rentrée scolaire et le service public scolaire et périscolaire. Ce surcoût pour la commune s'ajoute à la menace qui pèse sur les ressources des collectivités par les baisses des dotations de l'Etat et la réforme pour la taxe d'habitation, entraînant de grandes inquiétudes pour l'équilibre du budget municipal 2018.

Une transition plus porteuse d'espérance que nous souhaitons réussir avec vous est celle de la démocratie participative ou de la participation citoyenne. Notre volonté est de continuer à vous associer le plus possible à la vie de la cité. Ainsi, vient d'être installé le Conseil Municipal des Jeunes de Carbonne composé de 29 écoliers et collégiens élus parmi 44 candidats. Le Conseil Municipal des Jeunes, lieu de libre expression et de proposition des jeunes va leur permettre d'être acteurs de leur ville et d'apprendre la recherche de l'intérêt commun et le fonctionnement de la démocratie. Ils auront leur place dans la vie de la commune comme déjà le conseil des consultatif des aînés, le conseil des associations, la commission extra-municipale du handicap.

Merci à tous ceux qui participent au bien vivre ensemble.

Je vous souhaite une belle et heureuse année.

Bernard Bros, votre Maire.

Double sens cyclable : la règle en zone 30 !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le code de la Route a été modifié en application du décret 2015-808 du 2 juillet 2015 Art. R. 412-28-1. Il généralise le double sens cyclable dans toutes les rues à sens unique situées dans une zone 30.

« Art. R. 412-28-1.-Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. ».

Sans arrêté de police du maire contraire, et même en l'absence de signalisation, cela veut donc dire que les cyclistes sont autorisés à remonter les rues à contresens dans la zone 30.



La rue Jean-Jaurès est à sens unique. Les cyclistes sont autorisés à l'emprunter à contresens.

Largelement utilisé en Europe du Nord et en France à présent, le double sens cyclable favorise le développement de la pratique du vélo en permettant :

- de raccourcir les distances à parcourir et en évitant aux cyclistes des détours à cause de rues à sens unique (encore plus gênants à vélo qu'en voiture, puisqu'ils imposent un effort physique supplémentaire).
- de traverser un quartier par les rues tranquilles, évitant ainsi aux cyclistes d'emprunter les grands axes plus accidentogènes.
- à chaque cycliste habitant

dans une rue à sens unique de rentrer chez lui sans devoir faire un important détour.

- un meilleur maillage du réseau cyclable.

Toutes les études ont démontré que rouler à double-sens cyclable dans une rue n'était pas plus dangereux pour le cycliste que de rouler dans le sens de la circulation automobile. En effet, dans un double-sens, le danger vient d'en face, et le cycliste peut adapter sa conduite plus aisément, l'automobiliste ayant lui un contact visuel direct avec le cycliste. Le danger vient surtout du manque de

connaissance des usagers de la route de ce dispositif et du manque de signalisation.

Ce dispositif induit un vrai changement pour tous les usagers de la route. Ainsi, de nombreux automobilistes sont encore persuadés qu'un vélo roulant dans un double-sens cyclable circule forcément en sens interdit. Cette méconnaissance du code de la route ne pose cependant pas de problème de sécurité en soi, mais concourt à l'impression diffuse que les cyclistes continuent de faire « n'importe quoi », ce qui serait donc dangereux.

La collectivité a donc décidé qu'il était important d'accompagner ce changement et une réflexion a été engagée par les commissions génie urbain et urbanisme, en concertation avec l'association locale Vélo 107.

Les services techniques ont donc analysé les dimensions des rues dans toute la zone 30 et proposé de suivre les recommandations du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) à savoir écarter du dispositif toutes les rues dont la largeur de chaussée disponible pour la circulation est inférieure à 2,70 m.

Dans le premier trimestre de l'année, les services techniques mettront en place une signalisation verticale adaptée afin de mieux informer tous les usagers de la route.

Afin de renforcer cette signalétique, des logos vélos seront apposés au sol pour matérialiser la trajectoire possible des cyclistes à contre sens.

Double sens cyclable non autorisé*

- rue du Milieu,
- rue de la Mercière,
- tour des halles,
- rue de l'Église,
- rue des Rosiers,
- rue de la Gondole,
- rue du Préau.

(*) Rues trop étroites pour assurer la sécurité en double sens.

Par ailleurs, pour faciliter les déplacements des cyclistes et sécuriser le dépôt des vélos, des espaces de stationnement vont être aménagés en ville, en concertation avec l'association des usagers. ■

Rappel des règles de sécurité à vélo

Ces espaces partagés doivent inciter l'ensemble des usagers à un maximum de vigilance et de courtoisie.

• Peut-on rouler sur un trottoir ?

Pour éviter l'amende de 135 €, la circulation sur le trottoir n'est possible qu'en tenant obligatoirement son vélo à la main.

• Un enfant peut-il circuler à vélo sur le trottoir ?

Oui, s'il a moins de huit ans. (c. route art. R. 412-34)

• Et les vélos à assistance électrique ?

Ils sont assimilés aux vélos et bénéficient des mêmes avantages.

• Et les cyclomoteurs ?

Ils suivent les mêmes règles que les véhicules à moteur thermique.

• Et les rollers, patins à roulettes, skateboards et trottinettes sans moteur ?

Ils ne sont pas considérés comme des véhicules et doivent rouler sur le trottoir.

• Un cycliste peut-il circuler sur une aire piétonne ?

Oui, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons qui sont prioritaires.

• Quelle distance minimum les véhicules doivent-ils laisser pour doubler un cycliste ?

Le véhicule ne doit pas s'approcher latéralement à moins d'un mètre en agglomération et d'un mètre et demi hors agglomération.

• Peut-on circuler côte à côte à vélo ?

Oui, mais... Les cyclistes peuvent circuler à deux maximum mais « ils doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche » (Article R431-7). En ville, cela revient souvent à devoir passer son temps à se replacer en file indienne...

• Peut-on téléphoner à vélo ?

Non, vous risquez une amende de 35 €.

• Le port du gilet rétro réfléchissant est-il obligatoire ?

Oui, le port du gilet certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

• Pour qui, le port du casque est-il obligatoire ?

Depuis le 22 mars 2017, le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

• Quelles précautions pour transporter un enfant de moins de 5 ans ?

Si le passager a moins de 5 ans, le siège doit être muni de repose-pieds et de courroies d'attache.



Panneau situé à l'entrée de la rue, dans le sens autorisé aux seuls usagers cyclistes.



Panneau situé à l'entrée de la rue, dans le sens autorisé à tous les usagers.



Les trottinettes sans moteur ne sont pas considérées comme des véhicules et doivent circuler sur le trottoir.

Changement au conseil municipal

Le conseil municipal accueille de nouveaux visages, en effet, trois sièges sont devenus vacants courant 2017 suite à un décès et à deux démissions.

Tout d'abord, le poste d'adjoint au maire délégué à la solidarité et à l'action sociale s'est libéré suite au décès de Mireille Grandet survenu le 24 juin 2017. Conformément à la loi, en cas de démission ou de décès d'un conseiller, c'est le suivant sur la liste qui le remplace. Rémi Ramond intègre le conseil municipal afin de conserver le nombre de 29 conseillers au sein de l'assemblée délibérante. En séance du 19 juillet 2017, le conseil municipal a décidé de maintenir 8 postes d'adjoints. Madeleine Libret-Lautard, conseillère municipale, s'est portée candidate et a été élue adjointe pour lui succéder.

D'autre part, suite aux démissions de Francine Bouffartigue, adjointe aux travaux et de Nelly Guihur, conseillère municipale (pour raisons personnelles), le conseil municipal en séance du 19 septembre 2017 a dû procéder à la recomposition de l'assemblée. Michel Doret a été élu au poste d'adjoint délégué aux travaux pour succéder à Francine Bouffartigue. Les élus ont accueilli Sandra Da Silva et Didier Genty comme nouveaux conseillers.

Rémi Ramond, Sandra Da Silva et Didier Genty, tous trois nouveaux conseillers mu-



Rémi Ramond.



Sandra Da Silva.



Didier Genty.

nicipaux, étaient candidats sur la liste du groupe majoritaire « Ensemble pour Carbonne » lors des municipales 2014. ■

PACS en mairie

L'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'État-Civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (art. 48).

Premier PACS enregistré par le service de l'Etat Civil : Aurore et Anthony.



Qui peut se pacser ?

Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes physiques, majeures, de sexe différent ou de même sexe. Elles s'engagent à une vie commune ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques.

Un PACS ne peut pas être conclu :

- entre ascendant et descendant en ligne directe, entre alliés en ligne directe (belle-mère et gendre, beau-père et bru...) et entre collatéraux jusqu'au troisième degré inclus (frères et sœurs, oncles et nièces, etc.).
- si l'une des deux personnes est déjà mariée ou déjà engagée par un Pacs.

Un PACS peut être conclu par une personne sous curatelle ou tutelle sous certaines conditions.

L'enregistrement du PACS se fait à la mairie de votre domicile sur rendez-vous auprès du service Etat-Civil.

Documents à fournir :

- actes de naissance,
- pièces d'identité,
- déclaration conjointe de conclusion d'un PACS et attestation sur l'honneur de non lien de parenté et de résidence commune.

Cerfa téléchargeable sur : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15725.do.

• Un modèle de convention de PACS est disponible sur le site de service-public.fr. https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15726.do].

Renseignements et prise de rendez-vous auprès du service Etat-Civil

Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Tél. 05 61 87 80 03. ■

Politique environnementale et développement durable

Les ressources en énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) s'épuisent progressivement. Mais elles demeurent, pour quelques décennies encore, en quantités suffisantes pour alimenter l'économie mondiale. Continuer à ce rythme serait sans doute intenable pour le climat.

Comment pouvons-nous contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz carbonique ? Comment les villes peuvent-elles contribuer à enrayer l'augmentation de la demande énergétique mondiale qui reste alimentée principalement par les énergies fossiles ? Il s'agit de faire le choix d'une politique responsable et économe en énergie. La ville de Carbonne a engagé cette démarche depuis 2012



Transition énergétique : les actions menées à Carbonne

Depuis plusieurs années, la ville de Carbonne investit pour réaliser des économies d'énergie et préserver l'environnement.

Ainsi, la collectivité s'est engagée dans un programme de réduction des consommations énergétiques permettant de limiter les impacts sur l'environnement en agissant dans plusieurs domaines : assurer un suivi des consommations mais aussi programmer la rénovation de l'éclairage public, celles d'installations de chauffage, réaliser des travaux d'amélioration énergétiques (isolation, éclairage...).

Rénovation de l'éclairage public

Des efforts conséquents de

rénovation de l'éclairage public ont été faits depuis quelques années (route de l'Arize, rue Lucien Casagne, avenue de Toulouse, place Jules Ferry, pont du jumelage, Claous, etc...) avec l'utilisation de lampes sodium haute pression et maintenant de la LED.



Rue J-Jaurès lampes de style reconditionnées avec une technologie LED.

Ces travaux ont permis de compenser les dépenses liées à la création d'éclairages supplémentaires.

Pour aller plus loin, la commune a souhaité étudier la mise en place d'une extinction nocturne de l'éclairage. Mais cette étude montre que le réseau actuel d'éclairage public n'est pas adapté et ne permettrait actuellement que l'extinction de petits secteurs. La mise en place à l'échelle de la commune demanderait beaucoup de travaux d'infrastructures pour conserver un éclairage sur les artères principales.

En conséquence, en lien avec le SDEHG, il a été décidé de continuer à rénover et moderniser les éclairages et de mettre en place sur les nouvelles ins-

tallations un abaissement de puissance nocturne. Cet abaissement nocturne permet, par point lumineux, de réaliser des économies.

Début 2018, des travaux de rénovation de l'éclairage public intégrant ce principe (rénover avec des LED et abaissement nocturne) sont prévus :

- au Claous,
- route de l'Arize (du rond point de la Tuilerie au Pont de Pierre et carrefour de La Barre au rond point de l'Arize),
- avenue Frédéric Mistral.

Ambitieux programme de travaux sur les chaufferies

Depuis 2011, des travaux ont été engagés pour moderniser les installations de

chauffage les plus vétustes. En effet, c'est un poste important de consommation d'énergie mais aussi d'émission de gaz à effet de serre.

Plusieurs chaufferies majeures ont été ainsi renouvelées

- **médiathèque en 2012**, avec le remplacement d'une chaudière au fuel par une chaudière gaz permettant de limiter les rejets nocifs dans l'air.

- **chaufferie de la piscine (2014) et de la mairie (2015)** avec la mise en place de chaudières gaz à condensation. Les gains en matière de consommation peuvent être importants. Par exemple pour la mairie, on constate 30% en moyenne de réduction du nombre de m³ de gaz consommés depuis le changement de la chaudière.

Des travaux en régie pour accompagner le changement

L'équipe de la régie municipale est particulièrement ac-

tive sur les petits travaux permettant une amélioration énergétique.

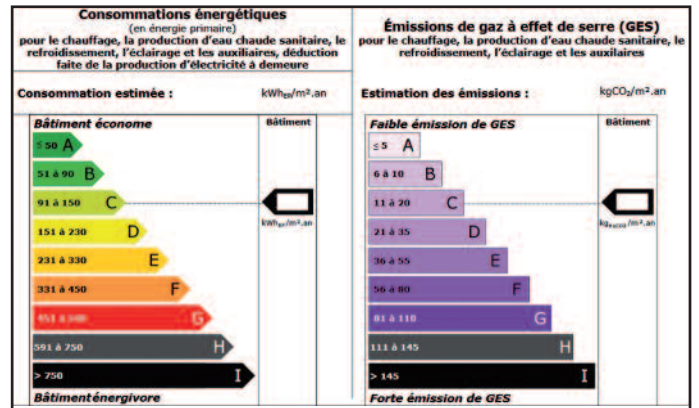
Ainsi, les équipes second œuvre et réseaux ont réalisé :

- **des petits travaux d'isolation** permettant d'améliorer les performances et le confort des locaux.
- **la pose de menuiseries plus performantes** (mairie, centre technique),
- **le changement des luminaires** par de la LED (salle des fêtes et salle de judo, salle du conseil municipal).

Mise en place d'un suivi énergétique

Depuis 2015, les consommations d'énergie font l'objet d'un suivi précis par les services techniques. Il permet de :

- **détecter les dérives** qui peuvent être liées aux usagers mais aussi à des dysfonctionnements (fuites par exemple)
- **mettre en place rapidement des actions de corrections.**



Étiquetage des bâtiments publics en consommation énergétique (CEP) et en émission de gaz à effet de serre (GES).

- **optimiser les abonnements et les adapter** à la consommation réelle afin d'éviter le décalage entre les estimations et la facture réelle.

Audit énergétique des bâtiments : un outil pour aller plus loin

Mais le plus difficile est de pouvoir estimer les effets potentiels de ces travaux sur les consommations énergétiques et le confort des occupants.

La commune a donc été particulièrement intéressée par la démarche portée par le Pays Sud Toulousain consistant à la

réalisation d'audits thermiques et énergétiques selon un cahier des charges validé par l'ADEME. Elle a ainsi participé en 2016 et 2017 à deux campagnes d'audits avec, au total à ce jour, plus d'une dizaine de bâtiments audités. Ces audits ont été ciblés sur des bâtiments présentant une consommation énergétique importante au regard de la surface, de l'occupation et/ou des inconforts ressentis par les usagers.

Ces audits ont permis d'avoir :

- **une analyse par bâtiment de l'état actuel** : étiquette énergétique, nature et état des différents éléments composant l'enveloppe du bâtiment ainsi que des modes de production de chaleur.
- **des scénarii permettant de mettre en évidence les gains potentiels liés à des bouquets de travaux.**

Sur cette base, il a été possible de développer une véritable stratégie en établissant un programme de travaux prévisionnel optimisé. En effet, certains travaux peu coûteux (comme la mise en place d'éclairages LED) permettent d'obtenir des effets rapides.



Travaux en régie : changement des menuiseries au centre technique municipal par Jean-Michel et Gilles du service second œuvre bâtiments.

Ces audits ont aussi permis à la commune d'établir des dossiers de demande de subvention argumentés (Etat, Région, Département), avec des objectifs de performance permettant de rentrer dans les cadres posés pour ces subventions, par exemple au moins 30 % de réduction des consommations d'énergie primaire pour la Région.

A terme, sur l'ensemble de ces bâtiments les niveaux de qualité énergétique vont permettre d'atteindre la classe énergétique B (CEP), voire même A sur l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES).

Pour améliorer le confort de votre logement et réduire votre facture énergétique, le Pays vous accompagne

Le Pays Sud Toulousain anime un Espace Info Energie (EIE) qui assure un service public gratuit neutre et indépendant sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat ; l'EIE a enregistré plus de 1200 contacts depuis le début de l'année, soit une augmentation de 150% par rapport à l'année dernière. Il porte également le dispositif Objectif Réno qui accompagne pas à pas tous les particuliers du territoire dans

leur projet de rénovation énergétique. Depuis 2015 : ce sont plus de 450 ménages qui ont été suivis dont 23 à Carbonne. La plupart des propriétaires qui ont fait des travaux ont isolé leurs combles, changé leurs menuiseries ou leur système de chauffage. Tous les projets accompagnés par Objectif Réno ont bénéficié d'aides financières (plus ou moins importantes selon le projet et la situation du ménage concerné).



Contactez
l'Espace Info Energie
au 05 61 97 34 20
136, route de Longages à Noé
et rendez-vous
sur
www.objectifreno.fr <https://ants.gouv.fr/>

Les chantiers les plus conséquents liés à ce programme vont permettre d'améliorer les performances de sites majeurs de la commune :

• **Centre socio-culturel** : un programme important de rénovation thermique et énergétique est en cours.

Les travaux prévus sont : la rénovation de la chaufferie avec l'installation d'une chaudière bois plaquettes/granulés, rénovation de la ventilation, le changement

des menuiseries et le renforcement de l'isolation. Une étude pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture est aussi en cours.

• **Complexe Cassagne (centre de loisirs, média-**

thèque, centre associatif, école de musique, MJC, Croix Rouge, Restos du Cœur) : des travaux d'isolation et de changement des menuiseries vont permettre à la fois de redonner à ces bâtiments un aspect exté-

rieur plus agréable mais aussi de réaliser d'importantes économies d'énergie.

• **Mairie** : l'isolation du plafond viendra renforcer les effets des changements de menuiseries extérieures faits en régie.



Trémie de remplissage du silo.
Capacité : 45 m³ plaquettes bois ou granulés.



Mobilité alternative

L'objectif d'une mobilité alternative est de transférer le trafic sur des modes de transports combinés, pour remplacer efficacement la voiture individuelle. Et ainsi, créer un maillage entre les zones d'habitations, les différents pôles d'activités et le centre-ville. Une vraie ville alternative ne serait donc ni la ville exclusivement réservée à la marche, ni celle du vélo ou des transports en commun mais une cohabitation harmonieuse des trois.

Ce développement est basé sur 3 principes :

1. un secteur centre-ville en zone 30 dans lequel les deux roues, les piétons et les automobilistes cohabitent.
2. une ossature structurante de liaisons douces reliant les principaux pôles d'équipement et les zones d'habitation.
3. un réseau de promenades et de balades.

Zone 30

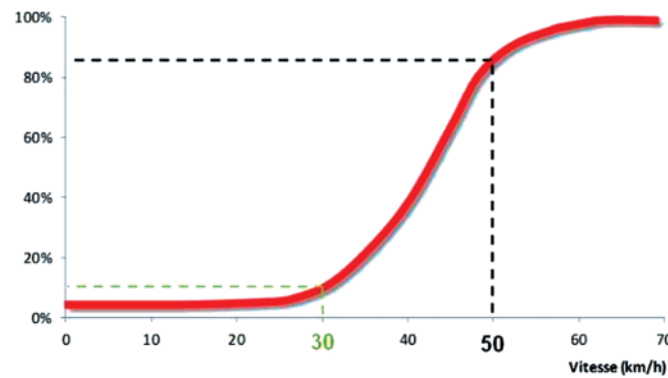
La vocation de la zone 30 est d'organiser un espace dans lequel tous les usagers peuvent cohabiter. En effet la vitesse apaisée permet de limiter les impacts en cas d'accident (cf. graphique).

A Carbonne cette zone couvre principalement le centre-ville (cf schéma limitations centre-ville). Afin de renforcer son efficacité, il est prévu en 2018 des aménagements notamment au niveau des entrées (marquage, signalisation, aménagement) qui bénéficie d'une aide du Conseil départemental. De plus, sera mise en œuvre en début 2018 la signalisation

Rappel des limitations de vitesse en centre-ville



Risque pour un piéton d'être tué dans une collision avec une voiture en fonction de sa vitesse d'impact



ville30.org d'après CERTU

tion, aménagement) qui bénéficie d'une aide du Conseil départemental. De plus, sera mise en œuvre en début 2018 la signalisation

liée à la possibilité pour les cyclistes de circuler à contresens dans les rues à sens unique de la zone 30 (cf. article détaillé page 4-5).

Mobilité éco-responsable



Le premier véhicule électrique est arrivé aux services municipaux en 2015. La ville s'est engagée dans une démarche de mobilité éco-responsable et à chaque renouvellement l'analyse intègre cette volonté.

Liaisons douces

Hors zone 30, la commune aménage depuis plusieurs années des trottoirs et des pistes cyclables ou partagés (avenue de Toulouse, voie Monnet, route du Lançon, etc). Le but est de créer à terme des liaisons continues entre les différents équipements et pôles d'habitat, mais le coût élevé des aménagements impacte fortement le budget communal. En 2018, une concertation sera organisée autour du réaménagement de l'avenue de la Gare et la Communauté de communes du Volvestre étudie également le projet d'aménagement du chemin de la Dourdouille.

De plus, le stationnement vélo au centre-ville va être développé, avec plusieurs petits points de stationnement.

Balades et chemin de randonnées

En sus des balades existantes, (Abri(s), Coteaux, au fil de



l'eau...) Carbonne est aujourd'hui traversée par Via Garonna, voie naturelle structurée par la Garonne. Ouvert depuis juillet 2017, ce circuit de grande randonnée, initié par le Conseil départemental, relie Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges et traverse 41 communes. Il est référencé comme chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Renseignements auprès de l'Office Intercommunal de Tourisme.

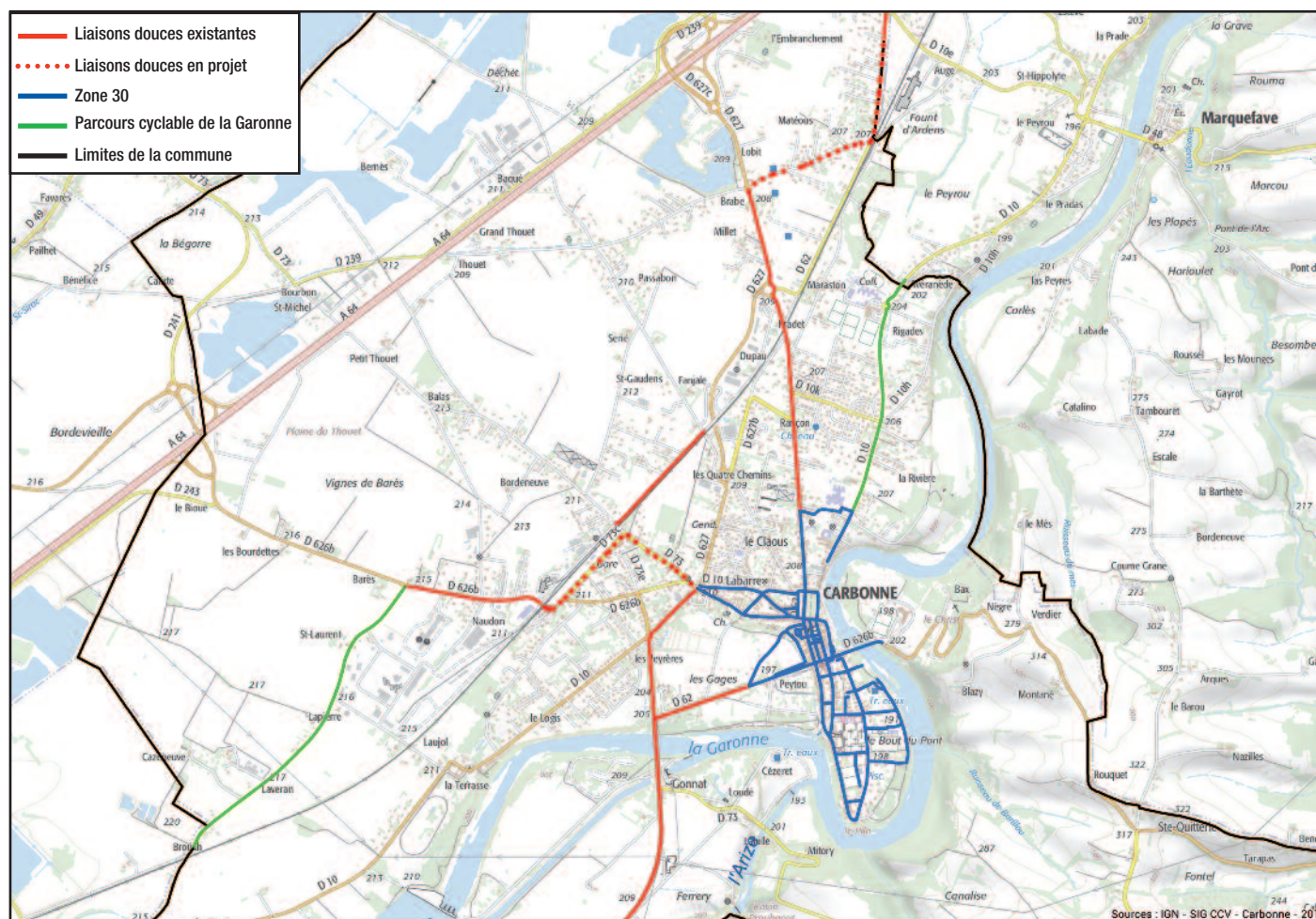
Tél. 05 61 87 63 33.

Covoiturage

Plus convivial, plus économique et plus écologique, le covoiturage représente une solution à de nombreux en-

jeux : réchauffement climatique, congestion routière... Pour accompagner cette pratique de trajets partagés en plein développement, le Conseil Départemental a engagé une étude sur la création et l'aménagement d'aires de covoiturage. Sur le département 24 zones ont été identifiées dont un site à Carbonne (sortie 27 de l'A64). La consultation auprès des usagers des aires de covoiturage s'est achevée en octobre 2017. Le Conseil Départemental prévoit de sécuriser et d'aménager ces espaces, afin qu'ils répondent aux attentes des usagers. Les travaux débuteront en 2018 avec 1.6 M€ de budget répartis pour l'ensemble des 24 zones.

Liaisons douces (pistes cyclables - cheminements piétonniers)



Évolution réglementaire : un changement majeur depuis le 1^{er} janvier 2017

La loi Labbé interdit depuis le 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries ouvertes ou non au public, excepté pour des raisons de sécurité.

Les produits phytosanitaires de biocontrôle à faibles risques autorisés en agriculture biologique restent cependant utilisables.

La lutte contre les organismes réglementés à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée. Des dérogations pourront également être données pour utiliser des produits phytosanitaires contre des dangers sanitaires graves menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.

Ne sont pas concernés par cette loi les espaces gérés par des structures privées, les espaces appartenant à des structures publiques dont l'accès est fermé au public ou encore les espaces publics qui ne sont pas considérés comme des espaces verts : les cimetières pour lesquels les exigences de la population et les contraintes techniques sont les plus fortes. Les terrains de sport, distingués des autres espaces verts, car ils sont soumis à de multiples contraintes externes (exigences des utilisateurs, compétitions, politique sportive de la commune, ...).

Préservation du cadre de vie

Réduction des pesticides

Pesticides, produits phytosanitaires : de quoi parle-t-on ?

L'impact du renoncement aux produits phytosanitaires, sur les espaces publics, ne se résume pas au remplacement des produits utilisés : il implique des changements d'organisation et des modes de travail qui se poursuivent au-delà des échéances.

Cette nécessaire transition se crée par une démarche progressive ciblant successivement plusieurs zones pilotes.

Pesticides : objectif zéro phyto pour Carbonne ?

La ville de Carbonne, comme tant d'autres communes a utilisé les produits phytosanitaires pour rendre la ville plus belle, plus fleurie, mais aussi plus propre en luttant contre ce que l'on appelle communément "les mauvaises herbes".

Conscient des problèmes en-

vironnementaux et de santé publique que peuvent causer ces produits, la commission et le service cadre de vie de la ville ont engagé en 2014 une démarche d'arrêt progressif de leur utilisation.

Utilisation de méthodes alternatives aux désherbants chimiques

Pour préserver notre environnement et encourager la biodiversité la ville met en œuvre des méthodes alternatives au désherbage chimique.

Pour limiter le désherbage, deux orientations ont été retenues :

- soit on accepte de laisser pousser l'herbe (ex. prairie fleurie au centre socio-culturel, gestion différenciée des espaces...).



- soit on occupe l'espace par des espèces qui ne nécessitent pas de désherbage: Un essai a été réalisé sur l'ensemencement des pieds d'arbres au parking du groupe scolaire Guy-Hellé avec une composition de mélange (annuelles, bisannuelles et vivaces). Expérimentation de végétalisation des trottoirs au quartier de La Guinguette (encadré ci-dessous).

Expérimentation à la Guinguette

Le service cadre de vie expérimente depuis octobre 2017 la végétalisation ou enherbement des trottoirs en remplaçant le revêtement dit « stabilisé » par un gazon spécifique. La zone test est située rue Jacques Brel, quartier La Guinguette. Nos services ont imaginé et créé un outil pour préparer le sol avant de semer. Les semis sont réalisés. Conformément à la réglementation il a été rappelé aux riverains qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs. Cette ex-



périmentation s'inscrit pleinement dans la politique de réduction des pesticides dans laquelle est engagée la ville. En laissant en laissant se dévelop-

per une herbe rase, contrôlée par quelques passages de tondeuse, on accepte plus facilement de ne pas couper les « mauvaises herbes ». ■



Groupe scolaire Guy-Hellé, ensemenement des pieds d'arbres.

Selon les sites, différents procédés sont appliqués : désherbage manuel, débroussailleuse électrique ou désherbage mécanique grâce à une machine fabriquée par l'atelier mécanique des services municipaux.

La gestion raisonnée des espaces se poursuit

La commune a mis en place

une gestion différenciée des espaces en 2011. Les agents municipaux ont présenté aux élus de la commission « environnement et cadre de vie » une analyse précise des différents sites (caractéristiques, fréquentation et usages du lieu) permettant ainsi d'adapter les interventions et l'entretien. Cela ne signifie pas qu'il y a un en-

Les pigeons vecteur d'insalubrité

Les pigeons sont à l'origine de nombreuses dégradations en centre-ville. En 2012, pour éviter le nichage, la ville a équipé les parties apparentes de certains bâtiments publics (halles, hall de l'église) avec des filets et a obstrué les cavités et les ouvertures.

Actuellement, les élus de la commission cadre de vie préparent des rencontres de sensibilisation auprès des propriétaires.

retien négligé sur certains sites. Il s'agit d'un entretien mieux adapté à l'utilisation du lieu en favorisant la biodiversité sur les espaces verts. Nous vous avons présenté dans l'Info 107 n°52 (07.2012) le classement de chaque site et les nouvelles pratiques dans le n°58 (07.2015).

Bio-contrôle aux serres municipales

La protection biologique intégrée est une stratégie alternative à la lutte chimique contre les ravageurs des cultures.

Elle résulte d'un mariage équilibré entre la lutte raisonnée et la lutte biologique et ne recourt aux traitements chimiques qu'en cas d'extrême nécessité. Il est maintenu un équilibre, entre insectes prédateurs et les ravageurs sur les cultures. Il est assuré un contrôle climatique des serres. Un piégeage des nuisibles y est mis en place et celui-ci déclenche, au-delà d'un seuil, un lâcher d'insectes prédateurs.



Les buvards jaunes ou bleus sont positionnés dans les pots pour piéger les insectes.

Création d'une station d'épuration (STEP)

Les eaux usées des communes de Carbonne et Marquefave seront prochainement traitées par une nouvelle station d'épuration implantée à Carbonne chemin de La Rivière en bord de Garonne.



Vue de la future station d'épuration qui respectera le milieu écologique (faune et flore).

La station d'épuration actuelle située en dessous des cours de tennis (ville basse) de Carbonne n'a pas la capacité suffisante pour satisfaire les futurs besoins en matière de développement démographique des deux communes. Un nouveau site, chemin de la Rivière, a été choisi pour accueillir la future station d'épuration. Cette nouvelle unité de traitement se veut à la fois performante et écologique, permettant ainsi de préserver la qualité du cours d'eau de la Garonne.



Le montant global de cette opération s'élève à 2 810 000 € HT. Elle est financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (15 %), le Conseil Départemental (16 %) et Réseau 31 (69 %).

Réseau31 assure la coordination générale de l'opération. Les travaux ont débuté en juin 2017.

La préservation du milieu écologique est l'enjeu primordial de ce projet avec la mise en place de mesures environnementales suivies et contrôlées par un coordinateur environnemental. Ainsi

à titre d'exemple, des nichoirs seront créés, les arbres à intérêts écologiques seront préservés. Des experts faunistiques sont désignés pour suivre le chantier.

La mise en service de la station se fera progressivement à partir du printemps 2018. Le basculement des effluents sur la nouvelle installation



Octobre 2017, réunion de présentation du chantier aux élus locaux organisée par Réseau 31.

sera réalisé durant le second trimestre 2018 lors de la réalisation des travaux du réseau de transfert qui traversera la

commune de Carbone sur une longueur d'environ 1 800 mètres. L'ancienne station sera ensuite démantelée.

Projets de fermes photovoltaïques

Deux projets de production d'énergie renouvelable sont à l'étude par la société Urba 12. Il s'agit de deux fermes photovoltaïques : une terrestre et une flottante.

En soutenant ce projet de production d'énergie renouvelable, Carbone conforte sa politique environnementale et valorise le foncier des anciennes gravières comblées (non adaptées à la construction de bâtiments). La commune devrait accueillir ce projet de ferme photovoltaïque au sol sur une ancienne gravière au lieu-dit « La Rue », superficie de 3,63 hectares (emprise totale de la centrale)



Ferme photovoltaïque terrestre au lieu-dit « La Rue » situé de l'échangeur sortie 27. Production estimée : 2300 foyers.

dont 12 897 m² dédiés aux panneaux photovoltaïques (*plan ci-contre*). Le permis de construire a été obtenu et l'autorisation pour la création d'une unité de production est en cours. Un bail est conclu pour une durée de 25 ans (soit jusqu'en décembre 2044) et une redevance annuelle sera versée à la collectivité.

Le projet de ferme photovoltaïque flottante est prévu sur le lac lieu-dit Saint-Michel en bordure de l'A64. La révision générale du PLU en cours prévoit dans son zonage ce projet (zone NPv arrêté du 17 octobre 2017) consultable sur www.ville-carbonne.fr. ■

Rendez-vous culturels

■ Vendredi 2 février

SEXTET JAZZ

Histoire du jazz des années 20 à nos jours

Forts des années d'expérience au sein du Big Band 31 Cadet, ces cinq jeunes musiciens poursuivent leurs aventures musicales en se professionnalisant.

Sous la direction de Philippe Léogé, ce concert propose une rétrospective de l'histoire du jazz de 1920 à 1960 pour la période acoustique, et de 1970 à 2000 pour la période électrique. Ce concert est une épopée retraçant les grands courants évoquant les figures incontournables du jazz, tout cela illustré par les morceaux emblématiques joués en live !

• Salle de spectacles du centre socio-culturel du bois de Castres - 20h30.

Gratuit dans la limite des places disponibles. Durée : 1h15. Tout public.

Spectacle présenté dans le cadre d'itinérances, saison culturelle en Haute-Garonne, organisée par le Conseil Départemental de Haute-Garonne en application de sa politique culturelle.



© DR

Philippe Léogé directeur artistique, piano,
Adrien Dumont trompette,
Alessandro Torsiello saxophone,
Tristan Rols trombone, basse, Denis Léogé basse,
chant, Jordi Léogé batterie.

Médiation autour du spectacle :
Représentation pour les collégiens dans l'après-midi.

■ Samedi 24 mars

Petit rendez-vous à la campagne

Rendez-vous marionnettique de la Cie Rouges les Anges.

Le spectacle est inspiré de 3 albums jeunesse : "Mais qu'allons-nous faire de ce terrible bébé ?" de C. Cowell et I. Godon, "L'histoire du bonbon" d'Anaïs Vaugelade et "Le piano des bois" de Kazuo Iwamura. Il met en scène une vache, un chat, un chien et un canard tentant de calmer un bébé pleurant dans un jardin.

Coralie cochon arrive ensuite sur scène, poursuivie par son frère Jean espérant attraper son sac de bonbons multicolores. Elle lui propose alors de lui en offrir un pour qu'il plante un arbre à bonbons...

Puis Yuki la pianiste vient donner un concert des bois pour le moins surprenant... La compagnie Rouges les anges captive les petits par des histoires amusantes.

• Médiathèque municipale. 16h30 et 18 h. Jeune public de 18 mois à 3 ans. Gratuit. Durée : 25 mn.

Jauge limitée. Réservation conseillée auprès de la médiathèque à partir du 10 mars (05 61 87 59 81).

■ Dimanche 27 mai

Concert sous la halle avec l'école de musique de Carbonne et du Volvestre

• Halle centre-ville - 11h30. Gratuit
Possibilité de restauration sur place sous forme d'apéro-tapas. Renseignements auprès du service culturel 05 61 87 59 81.



Marc Maurel

Votre site en version « responsive »

En raison d'une utilisation de plus en plus importante des téléphones mobiles (smartphones) et tablettes, nous avons chargé la société Vernalis de développer notre site www.ville-carbonne.fr en version multi-supports soit « responsive ». Ainsi, depuis fin novembre, vous pouvez bénéficier d'un affichage optimisé quelque soit votre support de connexion.



Retrouvez les informations de votre ville sur www.ville-carbonne.fr

Abonnez vous à la Newsletter



Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : l'é

La Ville de Carbonne a mis en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) en novembre 2017. Véritable groupe de travail, le CMJ est amené à s'impliquer dans la vie municipale et à être force de proposition. Il est un lieu d'expression et d'échange qui permet aux jeunes Carbonnais d'être acteurs de leur ville, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté.



Suite à la proclamation des résultats le 21 octobre 2017, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni samedi 26 novembre en séance plénière d'installation dans la salle du conseil municipal, en présence du maire Bernard Bros, des membres du conseil municipal et de Didier Genty conseiller délégué au CMJ.

Comment fonctionne-t-il ?

Composition

Sur la liste de 44 candidats, élèves du CM1 à la 5^e dans les établissements scolaires de la ville, 29 ont été élus au CMJ. Sa composition respecte les critères de parité fille/garçon soit 15 filles et 14 garçons. Chaque candidat avait soigneusement préparé sa profession de foi, les pro-



25.11.2017 réunion d'installation du Conseil Municipal des Jeunes . Victor Lebrun, lycéen, jeune carbonnais volontaire pour être au comité d'organisation a assuré la présentation et le déroulement de la réunion.

Dans l'assistance, les parents sont attentifs à la présentation du fonctionnement du CMJ et de la constitution des commissions.

cole de la citoyenneté



Les élus au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et Victor Le Brun du comité d'organisation. Excusée : Amandine Subra.

jets soumis aux électeurs ne manquaient pas d'originalité :

- créer un city stade en lien avec les JO 2024,
- donner des poules chez les habitants volontaires pour aider au tri des déchets,
- organiser un festival culturel,
- créer une ludothèque,
- accompagner davantage les personnes âgées,
- créer davantage de pistes cyclables et des rues piétonnes,
- aider les personnes dans le besoin...

Mandat

Le mandat est de deux ans.

Ont été élus

CM1 école Henri-Chanfreau

- Elsa Decelier Dulouart
- Zoé Labat
- Clément Laporte

CM1 école Guy-Hellé

- Quentin Aries
- Mathéo Beauvalet
- Olympe Cugieux

CM2 école Henri-Chanfreau

- Lili-Rose Berardo-Byoh Bi-Nguema
- Enzo Bousin
- Ilan Castres
- Antoine Knibbe
- Fanny Lagorce
- Gabrielle Leutenegger

- Ugo Perret
- Olana Sangare
- Rémi Seity
- Amandine Subra

CM2 école Guy-Hellé :

- Zoé Aries
- Baptiste Cazaux
- Mathis Da Silva
- Enola Domingues
- Iona Espagne
- Canelle Rodrigues
- Mathieu Schwalm

Collège Abbal :

- Esther Fraj
- Octave Mac-Arthur
- Léa Mongin
- Emma Paquiot
- Jules Strehaiano
- Adam Touis

Mise en place des commissions

Samedi 25 novembre, lors de la réunion d'installation du CMJ, a eu lieu le vote des commissions et des élus référents.

Quatre thématiques ont été retenues :

- sports et loisirs
- environnement
- culture
- aides/social.

Vous pouvez suivre l'actualité du CMJ sur Facebook : <https://www.facebook.com/CMJCarbonne/>



Portraits croisés

Nos agents ont des parcours, des profils différents et cela contribue à la richesse de notre personnel et de leurs actions. Tous les jours, ils vous accompagnent dans votre quotidien. C'est pourquoi la ville de Carbonne a souhaité valoriser l'action municipale à travers ses agents qui, sur le terrain et au contact de la population, assurent le service public.

• Quel est votre parcours avant d'intégrer la mairie de Carbonne ?

Danielle Roy : J'ai travaillé 10 ans dans le commerce et après un congé parental suite à la naissance de mon deuxième enfant, j'ai voulu me réorienter. Après un bilan de compétences où ma fibre sociale est ressortie, j'ai choisi de me diriger vers la petite enfance. J'ai passé et obtenu mon CAP petite enfance. Puis j'ai réussi le concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). J'ai effectué des remplacements à l'école d'Eaunes puis j'ai intégré les services de la commune de Carbonne en septembre 2002 suite à l'ouverture d'une septième classe à l'école Chanfreau.

Joaquim Soro : J'ai fait un service militaire long (VSL) durant 20 mois au 31^e Régiment de Castelsarrasin. J'ai fait une campagne en ex-Yougoslavie de 6 mois en tant que militaire volontaire. A mon retour, j'ai été chauffeur routier. En 1998, j'ai intégré la mairie de Carbonne dans le cadre d'un emploi jeune (CDD de 5 ans)



Danielle Roy, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

en tant qu'agent de prévention. J'ai validé une formation d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et j'ai été titularisé à ce poste en 2004. En 2017, j'ai eu une évolution de carrière, je suis maintenant policier municipal depuis novembre dernier. Pour cela, j'ai prêté serment au Tribunal d'Instance. D'autre part, je suis très honoré par une décoration obtenue pour mon parcours militaire à savoir « la Croix du Combattant » reçue en décembre 2017.

• Quel poste occupez-vous au sein de la Mairie ?

D.R. : J'occupe le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM).



Joaquim Soro, policier municipal en tenue de cérémonie.

Je suis affectée à l'école maternelle Guy-Hellé.

J.S. : Je suis policier municipal, depuis novembre dernier, et je dois effectuer une formation de six mois pour être titularisé dans ce grade.

• En quoi consiste votre travail ?

D.R. : Je suis chargée de l'assistance du personnel enseignant de l'animation et de l'hygiène des très jeunes enfants (2 ans et demi jusqu'à 6 ans). Je prends soin d'eux, je suis attentive à leur bien-être. Je les aide à se vêtir, se dévêtir, se laver les mains, prendre le repas... Je peux être amenée aussi à les consoler, à soigner les bobos.

Je prépare des ateliers dans la classe et parfois je les anime sous couvert des consignes de l'enseignant, ensuite je range la classe. J'accompagne les enfants pour le repas (hygiène, service, aide au repas), à la sieste et dans le car de ramassage pour les enfants de moins de 6 ans. Pendant les vacances scolaires, je m'occupe de l'entretien des locaux de l'école (grand nettoyage). L'été, je suis affectée à l'accueil piscine pendant une semaine en rotation avec mes collègues. Pendant le temps scolaire, je suis sous l'autorité du directeur de l'école mais je suis un agent municipal. Mon employeur c'est la Mairie et pas l'Education Nationale.

Je me forme régulièrement encore aujourd'hui surtout avec les schémas familiaux qui ne cessent d'évoluer (psychologie de l'enfant, l'agressivité du petit enfant, favoriser l'autonomie du jeune enfant...). Il est important de comprendre les réactions des enfants pour les appréhender.

J.S. : Dans mes missions quotidiennes, je suis chargé de

faire cesser les troubles à la tranquillité, les nuisances sonores, de surveiller la sortie des écoles, de gérer les accidents et les incidents sur la voie publique, le stationnement en zone bleue, les installations illicites et les animaux errants et dangereux. Je répertorie les objets perdus ou trouvés. Je suis aussi amené à régler des problèmes de voisinage. Le service de Police Municipale est d'astreinte le week-end pour gérer les décès, ouvrir et fermer le cimetière. A l'occasion des manifestations (fête locale, défilés...), nous, policiers municipaux, sommes présents pour faire de la surveillance et de la prévention. Je peux être amené à effectuer des patrouilles de nuit sur demande de mon chef de service.

• **Avez-vous une anecdote, un souvenir à nous faire partager ?**

D.R. : Avec 16 ans d'expérience, j'en ai des souvenirs. Tout particulièrement des paroles d'enfants qui m'ont marquée et me font sourire encore aujourd'hui. Il y a eu : « feu dentifrice » pour feu d'artifice - « patate de mollets » pour pâte à modeler - « j'ai pas nini » pour j'ai pas fini.

J'ai aussi le souvenir des premiers Noël avec mes collègues de l'école Chanfreau où la préparation de l'après-midi de Noël nous permettait d'être, une fois n'est pas coutume, ensemble toutes les ATSEM. Car le reste du temps, nous sommes cha-

cunés dans nos classes. Se souvenir de ces journées de Noël avec les enfants et mes collègues me remplit de joie.

J.S. : Je me souviens d'une intervention originale, la course au bouc. Et oui, un policier municipal peut courir derrière n'importe quelle bête. L'animal s'était introduit dans une entreprise située à Activestre, nous avons été appelés, avec mon chef, pour récupérer l'animal. Il a fallu courir, plonger et finir par le plaquer au sol. Et nous l'avons ramené à son propriétaire.

• **Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier ?**

D.R. : Je m'épanouis dans ce métier car j'aime être, pour les enfants, le relai entre la maison et l'école. Moi je n'ai pas d'objectif pédagogique, je suis là pour les aider à grandir et leur apporter le soutien affectif dont ils ont besoin.

J.S. : J'aime être au contact des gens et ce métier me le permet au quotidien alors qu'en civil je suis plutôt réservé.

• **Quels sont vos centres d'intérêts en dehors de votre métier ?**

D.R. : C'est prioritairement mes enfants même s'ils sont grands.

J.S. : Etre en famille suffit à me rendre heureux.

Certificat d'immatriculation en un clic !

L'Etat simplifie vos démarches. Désormais, vous pouvez effectuer la demande de changement de titulaire de votre certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan National Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centres d'Expertises et de Ressources des



Titres (CERT) chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

Accédez à la pré-demande sur internet sur :
<https://ants.gouv.fr/> ■

Vignette Crit'Air obligatoire pour circuler à Toulouse

Comme Paris, Strasbourg, Lille, Lyon, bientôt Nantes et Bordeaux et de nombreuses autres villes européennes, Toulouse fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour gérer



les épisodes de pollution selon une décision gouvernementale. Une zone de circulation différenciée sera mise en place, en cas de pic de pollution, pour limiter la circulation des véhicules les plus polluants. Les véhicules et les 2 roues circulant dans cette zone devront tous être équipés d'un certificat Crit'Air (vignette).

Comment se procurer le certificat Crit'Air ?

En ligne : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Par la poste :

Il vous faut télécharger au préalable le formulaire de demande (à l'adresse ci-dessus) et l'envoyer avec votre règlement à l'adresse suivante :

Service de délivrance des certificats qualité air,
BP 50637
59506 Douai Cedex ■

La mutuelle, ou complémentaire santé, communale

Depuis notre édition de juillet 2016 où nous vous présentions le projet de mutuelle communale ce dernier s'est concrétisé : en juillet dernier le Conseil Municipal a validé le choix du prestataire retenu et vous étiez nombreux à la réunion publique de septembre.

La mairie souhaitait mettre en place une mutuelle pour répondre à une demande émanant du Conseil Consultatif des Aînés et à un constat que plusieurs familles abandonnaient leur couverture complémentaire santé ou mutuelle suite à des difficultés financières.

Nous souhaitions d'une part une qualité de garantie à des tarifs préférentiels et d'autre part, une communication privilégiée de proximité.

Lors de la réunion publique du 6 septembre 2017, la Mutuelle des Personnels des Organismes Sociaux et Similaires (MPOSS), retenue et validée par le Conseil Municipal, a été présentée au public.

A ce titre, près de 120 carbonnais ont pu entendre la présentation des différentes offres proposées.

Des permanences ont également été mises en place

lors cette réunion publique puis ensuite à la mairie tous les mercredis des mois de septembre et octobre ainsi qu'un mercredi par mois en novembre et décembre.

Cependant, après un premier bilan fin septembre, la mutuelle MPOSS a constaté que les offres proposées ne répondaient pas totalement aux attentes des carbonnais.

Aussi, la mutuelle a réagi très vite en proposant de nouveaux tarifs « groupés » exclusivement destinés aux carbonnais et qui s'avèrent être bien plus intéressants au vu du nombre d'adhésion depuis cette annonce.

La loi Chatel permettant encore de résilier les contrats arrivant à échéance, nous espérons que de nombreux Carbonnais pourront profiter de cette nouvelle offre. ■



6.09.2017, Maddy Libret Lautard adjointe au maire déléguée à l'action sociale ouvre la réunion.

Dispositif « Participation citoyenne »

Suite à la signature de la convention du dispositif « Participation Citoyenne » le 23 mai 2016, la municipalité de Carbonne a travaillé sur une signalétique à implanter aux entrées de ville.

Aussi, de nouveaux panneaux seront prochainement rajoutés aux panneaux d'entrées de ville déjà existants.

Pour rappel, ce dispositif permet de :

- Sensibiliser les habitants en

les associant à la protection de leur propre environnement.

- Développer un réseau de solidarité et de voisinage en indiquant tout ce qui pourrait être inhabituel ou de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens.

- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

- Informer rapidement la police municipale et la gendarmerie afin qu'ils puissent intervenir dans les meilleurs délais. ■



« Un seul objectif : permettre la coopération et la solidarité entre Carbonnais pour la sécurité de tous. »

Nouveau à Carbonne : ateliers seniors

« La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées » est l'un des dispositifs de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. A ce titre, plusieurs partenaires ont répondu à l'appel à projet de la conférence des financeurs dont le SIVOM de Rieux et le Comité Départemental de la Gymnastique Volontaire de Haute-Garonne.



Atelier sport, santé seniors.

Ateliers gratuits à destination des personnes de plus de 60 ans proposés sur le territoire :

A Carbonne, « ateliers sport santé seniors »

Il s'agit d'un cycle complet comprenant des conférences sur le bien vieillir et la nutrition mais également des activités physiques adaptées ainsi qu'un bilan personnalisé sur votre état de forme actuel, le tout sur 8 séances.

Ce dispositif débute à Carbonne à partir du 6 mars 2018.

Inscriptions au 05 61 87 80 03 jusqu'au vendredi 16 février 2018 au plus tard auprès de M^{me} Campoy (responsable solidarité et action sociale).

Ces ateliers sont proposés par le Comité Départemental de la Gymnastique Volontaire de Haute-Garonne en partenariat avec la Mairie de Carbonne.

A Carbonne, « Bus seniors »

Ce bus itinérant vient à Carbonne tous les derniers jeudis du mois sur la place de la République. Il propose des divertissements autour des souvenirs d'hier et d'aujourd'hui (photos, livres, jeux...) avec pour objectif l'échange et le partage afin d'offrir un moment de convivialité.

En période hivernale, en partenariat avec le Club du Temps Libre et des Loisirs de Carbonne, les activités se déroulent au local de l'association situé à côté de la Mairie, place Jules Ferry.

A Rieux, « Prévent' chutes »

Ateliers pour l'équilibre, diminuer le risque de chute, reprendre confiance et prévenir la perte d'autonomie...

A Rieux, « Seniors nutrition »

Atelier pour comprendre le rôle de l'alimentation sur le « bien vieillir ».

- 6 ateliers d'information sur 12 semaines
- 1 matinée de pratique (marché + cuisine) en petit groupe.

A Rieux, « Remue-méninges »

Ateliers pour stimuler et entretenir sa mémoire avec des exercices ludiques et pratiques

A Rieux, « Bistrot d'autrefois »

Moment convivial autour d'une collation dans une ambiance de bistrot d'autrefois sur des thématiques choisies avec les participants.

Chaque lundi après-midi à Rieux-Volvestre.



Les Gaulois chez les Gallois

40 jeunes de l'école de rugby du RCL XV (en entente avec Lavernose et Rieumes) se sont envolés en terres galloises le 27 octobre 2017 pour quatre jours. Ils étaient accompagnés par leurs éducateurs, les représentants du comité de jumelage et Ali Benarfa adjoint au maire délégué à la vie associative et à la culture. Ce fut une belle aventure !



41 jeunes de l'école de rugby du RCL XV en déplacement à Montmouth avec leurs éducateurs, les responsables de l'école de rugby et Ali Benarfa adjoint au maire délégué à la vie associative et à la culture.

Le groupe a été accueilli à l'aéroport de Bristol par Mike Hargaden, président du jumelage de Monmouth et par Jonathan responsable de l'école de rugby locale avec un très beau symbole (cf. photo). Patrick Lemoine secrétaire des M14, Loïc Vela responsable de l'école de rugby du RCLXV et Françoise Gron-din-Lazaretie du comité de jumelage étaient ravis de mettre des visages sur les noms des personnes avec qui ils échangeaient depuis plus de six mois pour préparer ce déplacement.

A leur arrivée, une réception au club house du XV de Monmouth les attendait ainsi que les familles d'accueil.

Le jour suivant une visite guidée de Montmouth (ville jumelée avec Carbone depuis 41 ans) était organisée. Et l'après-midi, tout le monde se retrouvait au stade pour encourager l'équipe seniors locale « CLR XV » qui avait une rencontre. Là-bas, les adultes jouent le samedi et les jeunes le dimanche.

Dimanche, c'est au tour de nos jeunes de l'école de rugby de fouler la pelouse galloise sous une superbe haie d'honneur préparée par les jeunes rugby-men de Montmouth. Après la rencontre, chaque enfant de l'entente RCL XV a reçu un maillot du club gallois. Ensuite une réception à la Mairie a eu lieu avec échanges de cadeaux entre nos deux villes

Aéroport de Bristol, Mike Hargaden, président du comité de jumelage attend le groupe des jeunes Carbonnais.



au cours de laquelle nos jeunes joueurs ont entonné une Marseillaise qui a ému bon nombre de personnes présentes dans la salle.

Dans la mairie se trouve le tribunal utilisé jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ce lieu chargé d'histoire a particulièrement intéressé les jeunes joueurs carbonnais.

Le lundi matin tout le monde s'est dit au-revoir la guerre nouée. C'est le retour

avec une dernière escale et non la moindre puisque le groupe a eu le privilège de visiter le « Principality Stadium » (ancien Millénium Stadium), stade mythique de Cardiff capitale du Pays de Galles. Suite à ce beau moment, avec des images magnifiques plein la tête, le groupe a pris la route de l'aéroport de Bristol.

Courant 2018, l'école de rugby de Monmouth sera reçue, à son tour, à Carbone. ■

Ciné Carbone sur la toile du net

Ciné Carbone vient de lancer son site internet : <http://cinecarbone.fr> et sa page facebook (<https://www.facebook.com/pg/cinecarbone>). Vous y découvrirez la programmation, les bandes-annonces des films ainsi que les actualités de l'association.

Accueil Programme Blog Contact Connexion



Page d'accueil du site : <http://cinecarbone.fr>

Nouvelles présidences

- | | |
|--|---|
| ■ Anciens de la JSC :
Michel Figeac. | ■ Far West Spirit Dancers :
Maryse Molimart. |
| ■ Cercle Occitan :
Martine Lagarde. | ■ JSC (co-présidence) :
Bernard Lapuyade
et Olivier Havard. |
| ■ COC Badminton :
Nicolas Perruchet. | ■ RCL XV (co-présidence) :
Christophe Rivière
et Céline Nicolodi. |
| ■ COC Nautisme :
Jean-Philippe Sempéré. | |

Expositions 2018 à la galerie municipale

- Du 24 janvier au 14 février**
« **50 ans du Cercle Occitan** »
Exposition de photographies retraçant les événements importants de l'association.
Vernissage vendredi 26 janvier à 18h.
- Du 19 février au 29 mars**
Photographies du Club photo de la Lèze.
- Du 3 au 27 avril**
Peintures de Xavier Roussel.
- Du 2 au 31 mai**
L'Atelier terre s'expose
- Juin**
Dessins de l'atelier dessin de la MJC.

Les associations s'animent...

■ Samedi 27 janvier

DICTADA OCCITANA
Ecole Henri-Chanfreau.
14 h 30 : inscriptions
15 h : dictée
16 h : animations, chants, contes, danses
17h : remise des prix

■ Du 9 au 18 février

FESTIVAL CARBONNE FAIT SON CINÉMA - 7^e édition
Plus de 10 films en avant-première, des invités, un jury de jeunes, des moments partagés, le prix du public, une conférence avec Pup En Vol sur Le geste du comédien + Jour de Fête de Jacques Tati.
Retrouvez la programmation sur : <http://cinecarbone.fr>

■ Samedi 10 février

BAL MASQUÉ - salle des fêtes du centre socio-culturel du Bois de Castres à 21 h
Organisateur : comité des fêtes.

■ Dimanche 11 mars

Compétition de judo
Gymnase Abbal.
Organisateur : Carbone Judo Club

■ Samedi 24 mars

Soirée CINÉ LATINO
Films non connus à ce jour.

■ **Samedi 24 mars**
CARNAVAL 14 h à 18 h
place de la République
proposé par la MJC.

■ 24 et 25 mars

SALON des vins et produits du terroir Bio
au domaine de La Terrasse
Organisateur :
Les RdVous de la Terrasse
Courriel :
lesrdvousdelaterresse@outlook.fr

■ 31 mars, 1^{er} et 2 avril

42^e TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL
Courriel :
js.carbone@wanadoo.fr
Site du club :
www.js-carbone.com

■ 7 et 8 avril

NUIT DE LA GRIMPE
Organisateur : CIME
Contact : Julien Castres
(06 20 90 32 19)

■ Vendredi 8 juin

FESTI'TOUS
Festival de musiques au Bois de Castres.
Organisateur : MJC

■ Samedi 23 juin

5^e OCCITANADA de CARBONA Journée occitane
Journée occitane avec balade contée, "passa-carrière", animations de la ville musiques et danses, jeux traditionnels, bal pour tous (enfants et adultes), repas, feu de St-Jean et bal traditionnel occitan. Jeux traditionnels occitans gratuits pour tous (petits et grands).

■ Jeudi 21 juin

FETE DE LA MUSIQUE
Au centre-ville de 19h à 2h, plusieurs scènes musicales.
Possibilité de restauration sur place.
Organisateur : MJC.
Renseignements :
05 61 87 43 58.

■ Samedi 30 juin

7^e ART SOUS LES ÉTOILES
22 h : cinéma en plein air place de la République.
Organisateur :
Ciné Carbone.

Retrouvez l'agenda et l'annuaire des associations sur www.ville-carbone.fr

CARBONNE INFO SERVICES

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
Site : www.afidel.org. Courriel : contact@afidel.fr

Agence d'Ingénierie Sociale 3i *Insertion professionnelle*

Permanence à la Mairie les mardi et jeudi sur RDV au 05 61 62 34 79.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Permanence à la MSA (44, rue Lucien Cassagne)
mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV
et de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV au 05 61 10 40 40.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

N° d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence sur rendez-vous à la mairie lundi et mercredi uniquement
les après-midis. Tél. 05 34 40 91 91.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adultes : 40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 27.

Centre Médico Psychologique Infanto-juvénile (C.M.P.I)

13, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 90 90 60.

Centre médico-social (Maison des Solidarités)

Rue des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Assistants sociaux lundi après-midi et jeudi matin sur RDV.

Communauté de communes du Volvestre

Accueil : 34, av. de Toulouse. Tél. : 05 61 90 80 70.
www.cc-volvestre.fr

Crèche à Carbonne « Mousseline et Caramel » : 35, avenue Prosjean.
Tél. : 09 63 56 67 34 / 06 10 84 74 08.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Office de Tourisme Intercommunal : 9, rue de l'Evêché, 31310 Rieux-
Volvestre. Tél. : 05 61 87 63 33

Courriel : officetourisme@cc-volvestre.fr
Site : http://www.tourisme-volvestre.fr

Bureau d'Information Touristique de Carbonne :
32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 09 61 24 46 33.

Conseiller Agricole - Conseil Départemental

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Conseillers Départementaux

Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini.
1^{er} jeudi matin du mois sur rendez-vous. Tél. : 05 34 33 14 04.

Écoles

École maternelle Henri-Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire Henri-Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Groupe scolaire Guy-Hellé : 05 61 87 32 59.

Collège André-Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste rue Gambetta. Tél. : 36 31.

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Sur rendez-vous au 05 61 97 21 64. Site : www.fnath.org

Mission locale

Permanence au Centre médico-social, rue des Rosiers, tous les jeudis
sur rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

URGENCES

SAMU 15.

Pompiers 18.

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17.

ASTREINTES TECHNIQUES

Médecins : 05 61 87 86 23
ou 05 61 87 86 33.

Urgence médicale nuit
et week-end : 39 66.

ERDF 0810 131 133

Service de l'assainissement SMEA : 05 62 00 72 80

M A I R I E

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr

Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
14 h à 17 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.

Tél. : 05 61 87 94 26.

Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Astreinte technique : 06 23 71 47 57.

Espace Associatif Municipal

Tél. : 05 61 87 25 74 ou 06 88 74 01 31.

Courriel : espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr

Médiathèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.

Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr

Ouverte au public :

Mardi et vendredi : 15 h à 18 h.

Mercredi et samedi : 10 h à 12 h / 14 h à 18 h.

Jeudi : 10 h - 12 h.

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.

Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et l'après-midi sur rendez-vous.

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

56, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.

Courriel : carbonne.mjc@wanadoo.fr Site : www.carbonne-mjc.fr

Permanence pour l'aide à la recherche d'emploi le mardi de 9 h à 12 h.

Musée André-Abbal

Rue du Sculpteur Abbal. Tél. : 05 61 90 14 46

http://museeabbal.free.fr/frame.htm

Mutualité Sociale Agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 10 40 40.

Mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV et de 13 h 30 à 16 h 30
sur RDV.

Office Public de l'Habitat en Haute-Garonne (OPH 31)

Sur rendez-vous au 68, rue de l'Église. Tél. 05 61 98 70 94.

Permanences juridiques - sur rendez-vous au 05 61 87 80 03

Avocats : à la mairie le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois.

Conciliateur : le 2^e et 4^e mercredi du mois de 9h à 12h.

PETR du Pays du Sud Toulousain

136, route de Longages, 31410 Noé. Tél. : 05 61 97 30 34.

www.payssudtoulousain.fr

Régie des transports de Carbonne

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF Tél. : 05 61 87 82 47.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.

Ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h.

Fermeture : mercredi et vendredi.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous
les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
(jours fériés compris).